

Compte rendu de l'audioconférence du 17/04/2020

Participaient à cette audioconférence :

Pour l'administration : M Ramir, Mme Fabrègues, Mme Sage, Mme Baptiste ainsi que l'ensemble des directeurs d'établissement FI/FC

Pour les organisations syndicales : CFDT, FO, Solidaires et CGT.

Fin scolarités A et B:

M Ramir nous a rappelé les informations transmises par mail du mercredi 14 avril à savoir :

- Les **inspecteurs stagiaires** rejoindront le 18 mai prochain leurs directions d'affectation pour y dérouler leur formation pratique probatoire. Ils pourront, si les modalités de déconfinement le permettent, restituer leur logement et leur PC portable à compter du 11 mai prochain.

- Les **contrôleurs stagiaires généralistes** disposeront à compter du 11 mai prochain, à titre exceptionnel et sous réserve des modalités de déconfinement, de la semaine pour régler les aspects pratiques suivants : restitution de leurs logements et de leurs ordinateurs portables, installation dans leurs directions d'affectation qu'ils rejoindront au plus tard le 18 mai.

- S'agissant des **contrôleurs programmeurs**, ils retrouveront à partir du 11 mai, sous réserve des modalités de déconfinement, l'établissement de Toulouse pour la poursuite de leur formation, avant leur départ début juin pour rejoindre leur direction d'affectation pour le début de leur stage d'application. Ils passeront à cet égard, au cours de la semaine du 25 mai, une dernière évaluation dont le format et le contenu sera prochainement précisé.

Validation des scolarités A et B :

S'agissant de la validation de la formation en établissement, elle reposera :

- Pour les inspecteurs : sur les épreuves passées avant le début du confinement ainsi que sur l'unité de compétences implication et intégration dans le collectif.

La phase de formation en établissement est validée quand 2/3 des unités de compétence passées sont acquises, soit si les stagiaires ont validé trois unités de compétences sur les cinq qui ont été évaluées.

- Pour les **contrôleurs stagiaires généralistes**, sur les épreuves passées avant le début du confinement ainsi que sur la note de participation qui sera attribuée au titre de l'ensemble de cette période. La phase de formation en établissement est validée lorsqu'une moyenne arithmétique supérieure ou égale à 10 sur 20 est obtenue à l'issue des épreuves du contrôle continu et après prise en compte de la note de participation.

Nous sommes intervenus pour indiquer qu'il était urgent que les stagiaires aient connaissance de l'intégralité de leurs notes. La 3^e évaluation des B stagiaires n'a toujours pas été communiquée à ce jour en raison de copies bloquées dans certains établissements.

Mme SAGE a indiqué que ces copies seront corrigées pour le 24/04 et que les stagiaires auront connaissance de leur note dans la foulée soit fin avril.

- S'agissant des **contrôleurs programmeurs**, elle reposera sur les épreuves passées avant le début du confinement, sur la note de participation qui sera attribuée au titre de l'ensemble de cette période, ainsi que sur les résultats de la dernière épreuve qu'ils passeront en établissement.

La phase de formation en établissement est validée lorsqu'une moyenne arithmétique supérieure ou égale à 10 sur 20 est obtenue à l'issue des épreuves du contrôle continu et après prise en compte de la note de participation.

Organisation de l'épreuve de remplacement pour les stagiaires absents :

Le dispositif envisagé est de faire passer un oral en web-conf (via JITSJI) avec 2 enseignants et/ou RP.

Cette épreuve de remplacement ne concernera que le public des contrôleurs.

Organisation de l'épreuve de rattrapage:

Elle sera basée sur le même dispositif que l'épreuve de remplacement.

A ce jour, l'EnfiP ne connaît pas le nombre de stagiaires (contrôleurs/inspecteurs) devant passer cette épreuve joker.

Personnel de l'ENFiP :

Ordonnance relative à la prise de congés et RTT pendant la période d'urgence sanitaire :

Nous avons demandé des précisions concernant cette ordonnance qui :

- indique que cinq jours de RTT seraient décomptés pour les agents « ayant bénéficié » **d'autorisation spéciale d'absence (ASA)** pendant le premier mois de confinement (16 mars au 16 avril).

La prise de cinq jours de congés ou de RTT pourra aussi être imposée d'ici à la fin du confinement, soit un **total de 10 jours ARRT ou congés** sur la période de confinement (proratisés pour les collègues en temps partiels) ;

- donne « la possibilité » pour les chefs de service d'imposer jusqu'à cinq jours de congé ou RTT à **des agents en télétravail**.

Concernant le premier point M Ramir a indiqué qu'il était en attente d'une note de la centrale pour connaître les conditions d'application au niveau ENFiP.

Pour le deuxième point, M Ramir considère que le terme « chefs de service » renvoie au directeur de l'administration donc au Directeur Général.

Enfin, M Ramir a précisé que les congés demandés et pris par les agents au cours de cette période seront déduits de ces jours imposés.

Bien évidemment, nous nous opposons à cette ordonnance et nous avons rappelé que les agents en situation ASA n'étaient pas en vacances mais subissaient une période de confinement.

Pour les agents en télétravail, il serait très mal venu de leur retirer des jours de congés ou RTT, alors que le directeur général a salué l'ENFiP pour sa forte mobilisation au cours de cette crise.

Concernant les agents en ASA et suite à la demande de plusieurs collègues, nous avons demandé si ceux-ci pouvaient prêter main forte à des collègues sur site.

M Ramir nous a indiqué que l'ENFiP était en attente de précisions de la part de la DG.

Donc certains agents en ASA vont se voir ponctionner 10 jours de RTT ou de congés et cela malgré leur volonté de venir aider leurs collègues.

Apparemment cela ne choque aucunement l'Administration !

Réouverture des services de l'ENFiP :

L'ensemble des services de l'ENFiP fera l'objet d'un nettoyage conformément aux instructions émises par le Secrétariat général.

Mme Baptiste a indiqué que l'ENFiP avait passé commande de **lingettes désinfectantes et de gel**, ceux-ci devraient être disponibles lors de la reprise le 11 Mai.

Concernant la commande de masque, Mme Baptiste a précisé que c'était l'administration centrale qui gérait l'achat et la distribution de ces masques.

Ainsi l'ENFiP ne peut assurer aujourd'hui que ceux-ci seront mis à disposition.

Lors de notre prochaine audio conférence, nous reviendrons sur ce point et demanderons des précisions.

Scolarité des Agents C :

Les **AAFIP** seront nommés agents administratifs principaux stagiaires et rémunérés en tant que tels à compter du 18 mai.

A compter de cette date, ils suivront leur formation à distance à partir de livrables ou d'informations qui seront mis à leur disposition.

Ils rejoindront, à compter du 02 juin, selon les modalités de déconfinement alors en vigueur, leur établissement de formation pour y suivre en présentiel la suite des enseignements.

Pour l'ENFiP, ce public est prioritaire par rapport aux autres publics que l'on devait recevoir.

Nous avons demandé des précisions concernant :

- les conditions d'accueil et la distanciation sociale au sein des établissements :

- il y aura une désinfection des locaux avant l'entrée du personnel et des stagiaires dans les établissements ;
- pour assurer une distanciation sociale, il est prévu de **diminuer par 2 le nombre de stagiaires par salle (dédoublage des groupes)** ainsi que des mesures prises spécifiques au niveau des établissements : pause/cantine.

- e-formation pendant les 15 premiers jours :

Mme Fabrègues a indiqué que l'ENFiP avait mis en place « un cartable en ligne » à destination des stagiaires.

Celui-ci est constitué de e-formation et d'exercices provenant du parcours Cypre-Pacte et du nouveau socle de la formation des C.

- Semaine de pré-spécialisation :

Celle-ci aurait lieu en établissement au mois de septembre.

Nous avons demandé pourquoi l'ENFiP n'a pas retenu la solution consistant à garder l'ancienne scolarité de 6 semaines au lieu des 11 semaines de cette nouvelle formation.

Pour la CGT, cette solution aurait permis d'avoir une marge de manœuvre pour gérer cette situation d'urgence.

Mme Fabrègues a indiqué que la Direction de l'ENFiP s'était engagée dès février auprès de la DG pour dérouler ce nouveau parcours.

Nous avons été également surpris d'apprendre que l'ENFiP s'était engagée à recevoir ce public sans être certain que les établissements disposaient de suffisamment de salles et

d'enseignants pour accueillir ce public.

Encore une fois, la Direction s'engage auprès de la DG mais ce sont les établissements qui devront trouver des solutions.

Scolarité des LEP/LA :

Initialement l'ENFiP devait accueillir ce public sur la période juin/juillet, cependant compte tenu du taux d'occupation des établissements (dédoublage des groupes d'AAFIP) et afin de respecter les règles de distanciation sociale, cette scolarité ne devrait se dérouler qu'en septembre 2020.

CPI

Ce public n'étant pas prioritaire, l'ENFiP pense que cette formation ne se fera pas en présentiel.

L'ENFiP n'a pas donné plus de précision.

PACTE

Ce public qui était en cours de formation lors du confinement devrait continuer sa formation. Cependant encore une fois la direction de l'ENFiP n'a donné aucune précision sur le déroulement de ce parcours.

Nouvelle scolarité des agents B :

Nous avons demandé que l'ancienne scolarité soit reconduite pour la rentrée 2020-2021.

En effet, encore une fois compte tenu de la situation actuelle, nous avons besoin de marge de manœuvre pour nous adapter et répondre correctement aux besoins des stagiaires

De plus cette scolarité est appréciée par l'ensemble des stagiaires et des directions d'affectation.

Pour la CGT, il est utopique de penser que l'on pourra être au rendez-vous de cette scolarité alors que :

- les établissements vont devoir gérer 1300 agents C pendant 11 semaines;**
- le nombre de cours va doubler du fait du dédoublement des groupes ;**
- compte tenu du report de la scolarité des LEP/LA, les établissements de Lyon et Noisy le grand, ne disposeront plus du mois de septembre pour écrire cette scolarité ;**
- la partie bloc des B n'est pas écrite ;**
- la mise à jour de la formation initiale des A doit se faire ;**
- des travaux importants concernant la mise à jour de la Formation Continue ont été lancés ;**
 - certains enseignants se sont ou ont été portés volontaires pour aider à la campagne d'impôt sur le revenu ;**
 - une nouvelle organisation du travail a été mise en place et que celle-ci ne permet pas d'avoir une vision d'ensemble de la charge de travail de l'enseignant (confer le point suivant).**

Malheureusement, durant nos échanges et malgré nos arguments, nous avons pu constater que la direction de l'ENFiP ne partageait pas notre point de vue.

Lors de notre prochaine audio conférence, nous reviendrons sur ce point et demanderons encore une fois le report de cette scolarité.

Organisation de travail documentaire :

Au cours du confinement, nous avons été alertés par plusieurs collègues sur les problèmes engendrés par cette nouvelle organisation, dans laquelle le responsable hiérarchique n'est plus le responsable fonctionnel (en charge de répartir les différents travaux documentaires).

Cette nouvelle organisation ne permet pas à l'enseignant de s'organiser dans son travail documentaire puisque le responsable fonctionnel répartit des travaux sans connaître la charge de travail globale de l'enseignant désigné (animation, travaux donnés par le responsable hiérarchique)

Ainsi, l'enseignant est contraint de mener de front plusieurs travaux, gérés par des responsables différents et dans des délais restreints.

Mme Fabrègues a indiqué que normalement les responsables devaient se coordonner entre eux, et qu'en cas de problème les enseignants devaient le signaler auprès de leur responsable hiérarchique.

La CGT a toujours dénoncé cette nouvelle organisation et la préfiguration montre que systématiquement l'enseignant se confronte toujours au même problème à savoir l'absence de planification de sa charge de travail.

Fin du GRH10 :

Les auditions finales concernant les BBprofs n'ont pas pu avoir lieu.

Cependant, il a été demandé aux établissements d'établir et d'émettre un avis sur chacun des participants.

Cet avis est émis à partir des galops d'essai et des travaux documentaires remis.

Concernant l'audition finale, l'ENFiP ne sait pas :

- si celle-ci pourra avoir lieu ;
- si elle concernera l'ensemble des candidats ou uniquement ceux ayant fait l'objet d'une réserve de la part du chef d'établissement.

Concours DGFIP :

L'oral de contrôleur externe initialement prévu la première semaine du confinement a été reporté à la dernière semaine de juin/ première semaine de juillet. **Celui-ci pourra avoir lieu en visio.**(attente de validation par la DG)

Question diverse :

Nous avons demandé que l'ENFiP communique auprès des agents susceptibles d'être à risque.

Madame Baptiste a indiqué que, normalement, l'ENFiP était en contact avec ces agents, que les services RH étaient là pour accompagner l'ensemble des agents et que des informations étaient également disponibles sur le site Ulysse.

Vos représentants : Rita Baccari, Guillaume Champion